

Le Monde diplomatique : le handicap, première cause de discrimination p1 à 3

Université du réseau des référents handicap

p4

## LE MONDE DIPLOMATIQUE

### Le handicap, première cause de discrimination

Article de Laetitia Delhon octobre 2022

En FRANCE, 12 millions de personnes en situation de handicap (soit 17,8 % de la population) dont 500 000 accueillies dans des établissements spécialisés. L'ONU critique l'existence de ces structures sous l'éternelle question :

- Institution ou Inclusion ?
- Mais est-ce le fond du débat ?

Le champ du handicap est constitué d'un labyrinthe de sigles et acronymes catégorisant les personnes, les institutions et les allocations.

Mais l'analyse de fond de ce sujet doit interroger la citoyenneté, l'altérité et la solidarité.

On constate les chiffres suivants qui sont alarmants sur la typologie du public en situation de handicap qui est surreprésentée :

- 29 % versus 13 % parmi les non-diplômés,
- 15 % versus 8 % parmi les chômeurs,
- 3/10 vivent en dessous du seuil de pauvreté,
- 2 fois plus nombreux à être isolé.

Le handicap constitue le 1<sup>er</sup> motif de discrimination (selon le rapport annuel du défenseur des droits pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive).

119 000 personnes travaillent dans 1 500 structures hybrides (entre activité productive et accompagnement social).

Pourtant plusieurs lois ont tenté de remédier à cette situation.

- 1975 : loi d'intégration des personnes en situation de handicap (avant celle de la déclaration des droits des personnes handicapées par l'assemblée générale des Nations Unies),
- Loi du 10 juillet 1987 : quota de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises d'au moins 20 salariés,
- 2005 : loi pour le droit à la compensation des conséquences du handicap, sous la forme d'aide financière, humaine ou matérielle.

Le secteur de l'accompagnement ou du soutien pour les personnes en situation de handicap est varié. En effet les différentes associations sont créées par type de handicap et de publics : défense des droits, accompagnement aux soins, insertion par le travail...

Avec le même objectif, à savoir une vie meilleure pour ce public mais avec une divergence quant aux institutions. En effet, certaines exigent la fermeture des établissements spécialisés et d'autres demandent leur maintien.

L'histoire de l'accompagnement de ce public montre que les sociétés n'ont pas toujours été bienveillantes voire maltraitantes vis-à-vis de ce public fragile et ont marginalisé ou exclu les personnes en situation de handicap.

Une évolution s'est opérée dans les années 1990-2000 par un accueil plus approprié de ce public autant au niveau de l'accompagnement, de l'habitat... pour développer l'autonomie, l'intégration dans la société.

Le rapport de l'ONU en 2017 a dénoncé en France, une ségrégation systématique des personnes placées en institution et demande la fermeture progressive des institutions (tout comme le Canada, la Norvège...)

L'argument : article 19 de la convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 (ratifiée par la France en 2010) : « *les personnes handicapées*

*peuvent choisir sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne sont pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ».*

D'autres modèles peuvent être imaginés, notamment en fléchant les financements vers une approche plus inclusive.

Mais ces institutions permettent de bénéficier d'un accompagnement de soins notamment pour des personnes à pathologie lourde qui ne peuvent être assurées par les familles.

Cette thématique intéresse peu les politiques et l'urgence est présente surtout face à ce manque de vocations des personnels dans le secteur sanitaire et social qui est criant. La question des conditions de travail, de reconnaissance explique ce désarroi dans le recrutement de ce personnel. Sans oublier les aidants (famille) qui pallient aux carences du système.

Au niveau européen, on constate une prise en charge variée (fermeture totale des institutions au profit d'une assistance personnelle à domicile, ou maintien des établissements spécialisés).

Sur le plan d'inclusion scolaire : 98 % des enfants déficients vont à l'école en Suède, 50 % en France et la Belgique a maintenu les classes spécialisées.

Il devient important de rendre plus attractif les métiers autour du soin et de l'accompagnement aux personnes

<https://www.monde-diplomatique.fr/2022/10/DELHON/65199?m=sFWpz%252FOB7BAImYyOGod7s93eBKLpW%252BCJypLxCUPAwrhZ273sic988r9XgcnJhLxIQ56Bn12Y46fa3w%252Bo5kfyhpzTvlVQwNTYAonup5U%253D>

Saadia Ait-Abed

## Université du réseau des référents handicap



Au programme de cette 4<sup>ème</sup> édition de l'Université du réseau des Référents handicap quatre conférences, vingt ateliers pratiques, six modul'pro, six talks, ainsi qu'un espace inspir'action.

Un format Hybride avec un présentiel à Bordeaux est en ligne, sur le site de l'AGEFIPH. Vous y trouverez le programme complet, ainsi que les liens pour l'inscription.

[https://agefiph-universite-rrh.fr/?utm\\_source=email&utm\\_campaign=NURTERING%20%20%20URRH2023-%20Les%20%20inscriptions%20sont%20ouvertes&utm\\_medium=email](https://agefiph-universite-rrh.fr/?utm_source=email&utm_campaign=NURTERING%20%20%20URRH2023-%20Les%20%20inscriptions%20sont%20ouvertes&utm_medium=email)

	<p style="text-align: center;"><b>4 conférences</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Discrimination : libérons la parole, organisée avec Le Monde et animée par Isabelle Hennebelle et Emmanuel Davidenkoff</li><li>• Des stades aux couloirs de l'entreprise : l'onde des J.O Paris 2024</li><li>• Handicaps &amp; innovations : au service de l'emploi et de l'audace de l'entreprise</li><li>• Dessine-moi mon entreprise inclusive</li></ul>
--	---

Information de Saadia Ait-Abed